

## Amende infraction déplacement sans document justificatif conforme

## Par mailin, le 13/05/2020 à 15:59

Bonjour,

j'ai effectué un déplacement en oubliant malheureusement mon attestation pour des courses alimentaires. J'ai été contrôlée et verbalisée en ayant mes courses avec moi. (le policier a même vérifié mon cabas)

Je reçois à ce jour la contravention avec une erreur de prénom. Puis-je contester ceci en tant que vice de procédure ou vais-je me retrouver au tribunal?

Ayant l'impression que l'état veut récupérer de l'argent par tous les moyens, je ne sais pas quoi faire.

## Par janus2fr, le 13/05/2020 à 16:10

[quote]

Ayant l'impression que l'état veut récupérer de l'argent par tous les moyens, je ne sais pas quoi faire.

[/quote]

Bonjour,

Vous reconnaissez avoir "oublié" votre attestation pourtant obligatoire, la verbalisation est donc justifiée. De la même façon que si vous aviez "oublié" de vous arrêter au feu rouge...

## Par youris, le 13/05/2020 à 16:16

bonjour,

l'argent veut peut être récupérer de l'argent mais surtout préserver la santé des français.

dans votre cas, l'infraction n'est pas discutable, il ne vous reste qu'à payer.

salutations	
	_
Par <b>mailin</b> , le <b>13/05/2020</b> à <b>16:21</b>	
Merci pour votre réponse.	